

SE LOGER . . .

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien le monde médical

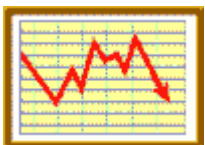
Pour beaucoup, se loger dans le 28 (comme ailleurs), devient de plus en plus difficile, voir quasiment impossible ?

Et pourtant, ce ne sont pas les chantiers qui manquent, un paradoxe que **MédiaChartres** à essayer de comprendre.





Une tendance générale qui est le reflet de l'augmentation du coût des matières premières, de la hausse des taux d'intérêts et de la complexité du montage des dossiers de prêts (taux d'endettement, garanties, revenus, etc) surtout, pour les « **primo-accédants** » ., la tâche relève du parcours du combattant pour très peu de résultats.



Une « **dépression** » dans le **BTP**, que le gouvernement tente d'endiguer (...)

<https://www.leparisien.fr/immobilier/logement-chute-des-permis-de-construire-la-crise-du-neuf-se-prolonge-28-04-2023-GT3RWOM3KZADZKT5IKTUPWKCSI.php>

https://www.moneyvox.fr/credit/actualites/92730/il-faut-gagner-800-euros-de-plus-par-mois-la-nouvelle-hausse-des-taux-immobiliers-se-paie-cash?utm_source=moneyvox&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-377

https://www.moneyvox.fr/credit/actualites/93097/credit-immobilier-combien-pouvez-vous-encore-emprunter-aujourd'hui-en-fonction-de-votre-salaire?utm_source=moneyvox&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-essentiel-383



Les logements en locations et sociaux, sont également impactés. Les nouvelles normes et dispositions concernant les biens à la locations et visant les propriétaires, ne facilitent pas la résolution de l'équation.

<https://www.demanderjustice.com/article-1719-du-code-civil-obligation-propretaire-bailleur>

<https://www.pap.fr/bailleur/diagnostics-immobiliers/dpe-quelles-obligations-pour-la-location/a23503>



Depuis le **1er janvier 2023**, seule une partie des logements classés **G**, considérés comme des passoires thermiques, ne peuvent plus être mis en location : il s'agit des biens dont la **consommation d'énergie est supérieure à 450 kWh/m²/an**. Pour les autres, le calendrier se

déroulera comme suit :

- les logements classés **G** seront interdits à la location en **2025** ;
- les logements classés **F** seront interdits à la location en **2028** ;
- les logements classés **E** seront interdits à la location en **2034**;

Des mesures, qui ne vont pas aider les demandeurs, même si elles s'avèrent nécessaires contre les « **marchands de sommeil** » !

La crise du logement en France, les possibles « **solutions** » ?

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/289746-crise-du-logement-les-principaux-axes-du-plan-gouvernemental>

Mais, pour mémoire, durant les dernières et Très bonnes années, nul n'a jamais entendu un promoteur, se plaindre !



MédiaChartres, trouve une certaine « **ironie** » au contexte actuel, comme un goût de revers de médaille.

Serge Maloude